



## MAIRIE DE GERVANS

# Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

**Présents :** M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Christian DELAS, M. Dominique BRUNEL, M. Daniel HUGOUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Jean Marc KEHRWILLER, M. Olivier MANEVAL, M. Gilles JUVEN.

**A donné procuration :** M. Sauveur CATALANO à Mme Corinne CHEVAL

**Date de la convocation :** 14 janvier 2019

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL

- Procès-verbal du 17 décembre 2018

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

### 2) DELIBERATIONS

#### a) Ouverture de crédit au budget investissement

M. le Maire présente en compte-rendu de la réunion de la commission "Finances/ Economie/ Ressources humaines" en date du 16 janvier 2019, les éléments suivants :

- Le Budget de fonctionnement dégage un excédent de **102905.91 €**
- Le Budget d'investissement dégage un excédent de **222321.32 €**

M. le Maire propose au Conseil municipal, d'ouvrir les lignes de crédit suivantes pour :

- Travaux divers : **30000 € opération 353**
- Matériel pour l'école : **5000 € opération 363**
- Logiciels : **8500 € opération 364**

**Accord à l'unanimité du Conseil municipal**

## **b) Demande de subvention au S.D.E.D.**

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès du S.D.E.D. (Syndicat Départemental des Energies dans la Drôme) son aide technique, et de lui céder les certificats d'énergie en contrepartie, pour la réalisation des travaux d'économie d'énergie dans la nouvelle salle associative à la salle Joseph BADEL.

Pour ces travaux, le montant de la subvention envisagée serait de 3287€ soit 50% du montant des travaux d'isolation des murs, du plafond et de la mise en place de pavés leds pour l'éclairage.

En complément, M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Département de la Drôme d'une subvention de 6435€ qui représente 25.5% du montant total HT soit 25236€.

***Accord à l'unanimité du Conseil municipal***

## **c) Proposition schéma de mutualisation avec "ARCHE Agglo"**

M. le Maire présente au Conseil municipal le document reçu de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, décrivant la proposition de schéma de mutualisation.

Conformément à l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur ce Schéma.

M. le Maire soumet au vote l'avis sur le schéma de mutualisation :

- \* Pour : **0**
- \* Contre : **1**
- \* Abstention : **14**

## **3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Evaluation de la qualité de l'air**

M. le Maire indique au Conseil municipal, avoir reçu en mairie, la 1<sup>ère</sup> partie du rapport réalisé par le Laboratoire de la Drôme concernant l'évaluation de la qualité de l'air dans les locaux de l'école.

Les résultats sont les suivants :

- Pas de présence de benzène, ni de formaldéhyde (dans la classe de l'école, et à la garderie)
- Degré de confinement à la garderie (échelle de 1=bon à 5=médiocre) : 2 / 5
- Degré de confinement dans la classe de la Directrice : 4 / 5

Par conséquent, la consigne est d'aérer fréquemment la classe. Une réflexion sera lancée pour équiper la classe d'une VMC.

### **Plantage d'un "arbre de la laïcité"**

M. le Maire indique au Conseil municipal, avoir reçu de M. JACOB – Président de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale -, la demande de faire planter un "arbre de la laïcité" au sein de la commune, dans le but de commémorer l'anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

- **Le "Grand Débat National"**

M. le Maire rapporte au Conseil municipal, les modalités de mise en place à l'échelon local, de ce débat souhaité par M. le Président de la République.

M. le Maire rappelle que l'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F.) avait déjà pris l'initiative de proposer aux maires de mettre à disposition des citoyens, un "cahier de doléances". Ce cahier mis en place dans notre mairie ces dernières semaines, avait recueilli les doléances de 3 personnes. Ce cahier, qui n'avait pas de thèmes prédéfinis, sera remis à l'A.M.R.F., qui transmettra ensuite une synthèse à la Présidence de la République, et aux parlementaires.

M. le Maire indique avoir reçu, concernant cette fois le "Grand Débat National", un courrier du secrétaire d'Etat via la Préfecture sur lequel on trouve l'adresse du site Grand Débat pour :

- Organiser des réunions, qui doivent être l'occasion d'échanges et de débats, des fiches d'animation.
- Tout individu peut accéder à ce site Internet pour compléter les questionnaires, et peut demander aussi d'organiser une réunion.
- Lorsque le débat est achevé, un compte-rendu doit être établi
- On peut choisir de faire une réunion par thème, pour chacun desquels il existe des questionnaires prédéfinis
- Le public doit être informé de ces réunions
- L'adresse est « #granddebatnational »

M. le Maire ajoute que le 4 février prochain, une réunion des maires du canton permettra de savoir plus précisément quels sont les maires qui envisagent de mettre en place ces débats.

*La séance est levée à 20h50*

**Le Secrétaire de Séance**  
**O.MANEVAL**

**Le Maire**  
**P.CLAUDEL**